

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 octobre 2008, à 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative aux bâtiments sis aux 8624 et 8628, rue Ernest-Savignac et érigés sur les lots 2498118 et 2498119 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure vise à autoriser pour lesdits bâtiments un mode d'implantation isolé au lieu de jumelé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de septembre deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe